



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2021

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alphonse, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que ;

Le Conseil municipal de Saint-Alphonse a adopté à une séance ordinaire, tenue le 17 janvier 2022 :

- Le règlement portant le numéro 331-2021 ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière, les tarifs de compensation des services et d'établir la tarification pour l'enfouissement des matières résiduelles de l'année financière 2022.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://st-alphonsegaspesie.com/>

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Alphonse
Ce 27 janvier 2022

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et greffière-trésorière